



## **221766 - Le séjour à la mosquée et méritoire et source de récompense, même s'il ne s'agit pas d'une retraite pieuse**

---

### **question**

Voici un fidèle qui croit que la retraite pieuse doit se faire exclusivement dans les Trois Mosquées (la grande mosquée de La Mecque, celle de Médine et la mosquée al-Aqsa de Jérusalem). Il séjourne à la mosquée dans le but de tomber sur la nuit du Destin. Pour lui, le séjour nocturne dans la mosquée au cours des dix dernières nuits (du Ramadan) lui permet de faire parvenir ses demandes à l'Auguste, le Puissant, le Suffisant, le Majestueux et Très-haut. Pourtant, l'intéressé est un voyou, un bandit et un agresseur. Il n'en espère pas moins que l'honneur, reconnu à l'espace et au temps, ajouté à une invocation sincère, peut changer sa vie complètement.

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Premièrement, l'agresseur insouciant doit tout d'abord s'évertuer à repentir sincèrement devant Allah et cesser d'être injuste et désobéissant pour devenir juste et obéissant.

Deuxièmement, il est déjà expliqué dans les fatwas n°[81134](#) et n° [49006](#) la validité du séjour pieux effectués dans toutes les mosquées puisque la pratique n'est pas limitée aux Trois Mosquées.

Troisièmement, s'agissant de la réponse à donner à la question que vous avez posée, (disons) que celui qui suivit l'avis d'un uléma qui prétend que la retraite pieuse n'est valable que dans les Trois Mosquée, il n'y a aucun inconvénient à ce que celui-là reste à la mosquée dans les dernières nuits. Ce séjour n'est certes pas une retraite pieuse, selon lui, mais le seul fait de rester à la mosquée pour se livrer à la prière, au dhikr, à la lecture du Coran en attendant la prière suivante est en soi une source de mérite.



Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «Quand il (le fidèle) prie à la mosquée, les anges ne cessent de prier pour lui aussi longtemps qu'il restera à sa place (en disant) : **Seigneur, accorde-lui Ta miséricorde**). L'un d'entre vous est en prière aussi longtemps qu'il attendra la prière suivante.» (Rapporté par al-Bokhari, 648, auteur de la présente version et par Mouslim, 649).

Al-Bayhaqui a rapporté dans chouab al-imaan(2943) qu'Amer ibn Maymoun al-Awdi a dit : **Les compagnons du Messenger d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) nous ont informé que les mosquées sont les maisons d'Allah sur terre et qu'il revient à Allah d'honorer ceux qui Lui y rend visite**. jugé authentique par al-Albani dans Silsilatoul ahadith as-sahihah, 1169.

Celui qui séjourne longuement à la mosquée peut tirer un avantage du culte qu'il voue à Allah Très-haut et de son détournement de toute préoccupation mondaine.

Allah le sait mieux.